

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2017

Publication : 12/01/2017

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 22 DECEMBRE 2016

DECISION

Numéro 16 - 11 - 097

Décision 5 : L'approbation des taux de promotion et tableaux des effectifs suite aux avis rendus par les instances consultatives.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 24 novembre 2016 s'est réuni le 22 décembre 2016 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

1^{ère} partie : Les taux de promotion.

Au titre des conditions statutaires en vigueur en 2016 pour le cadre d'emplois de catégorie C, les taux de promotion, pourraient être fixés comme indiqués dans le tableau ci-après pour l'année 2017.

Pour information et dans le cadre de la prochaine mise en place des nouvelles dispositions issues du protocole *Parcours professionnels, carrières et rémunérations* (Décret 2016-596 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale), les taux de promotion devront prochainement être redéfinis.

<i>Echelles indiciaires.</i>	<i>Filière administrative.</i>	<i>Filière technique.</i>	<i>Filière sapeurs-pompiers.</i>
Echelle 3	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	
<i>Taux de promotion</i>	100 % ↓	100 % ↓	
Echelle 4	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Sapeur 1 ^{ère} classe
<i>Taux de promotion</i>	100 % ↓	100 % ↓	100 % ↓
Echelle 5	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Agent de maîtrise	Caporal
<i>Taux de promotion</i>	100% ↓	100 % ↓	(taux fixé par décret) ↓
Echelle 6	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Agent de maîtrise principal	Caporal-chef

Pour le passage du grade de sergent au grade d'adjudant (hors échelles), il convient de retenir les besoins opérationnels, soit un nombre de 118, dont 10 au titre de la promotion sociale. Il pourrait être proposé de retenir le taux de **100 %** du besoin opérationnel. Pour information, le nombre de nomination à envisager en 2017 serait de 6.

Pour les promotions internes au sein des catégories B et A des filières administratives et techniques, le taux de promotion de **50 %** pourrait également être confirmé.

2ème partie : Les tableaux d'effectifs.

Les tableaux joints en annexes précisent les possibilités d'avancements de grades qui seront étudiés lors des commissions administratives paritaires des filières administrative et technique qui se dérouleront en décembre 2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le nombre des postes reste inchangé : 552 pour la filière sapeur-pompier, 100 pour les filières administrative et technique. Il est rappelé que les nominations envisagées nécessitent de créer les emplois correspondants en supprimant les emplois de la strate d'origine.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/01/2017

Publication : 12/01/2017

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**



Article 1 :

A la date du 1^{er} janvier 2017, le tableau des effectifs de la filière administrative tel que mentionné en annexe 1 est approuvé.

Article 2 :

A la date du 1^{er} janvier 2017, le tableau des effectifs de la filière technique tel que mentionné en annexe 2 est approuvé.

Article 3 :

A la date du 1^{er} janvier 2017, le tableau des effectifs de la filière sapeurs-pompiers tel que mentionné en annexe 3 est approuvé.

Article 4:

Sur la base des conditions statutaires en vigueur en 2016, le Bureau du Conseil d'administration décide de retenir le taux de 100 % pour le passage à l'ensemble des grades des échelles de rémunérations 4 (adjoint administratif 1^{ère} classe et adjoint technique 1^{ère} classe) et à l'échelle 5 (adjoint administratif principal 2^{ème} classe, adjoint technique principal 2^{ème} classe et agent de maîtrise) et pour le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (échelle 6) au titre de l'année 2017.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT


Tableau des effectifs : filière technique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042 284240242 20161222-16-11-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Emplois théoriques
Réception par le préfet : 12/01/2017
au 01/01/2017
Publication : 12/01/2017

Filière technique : catégorie A	Cadre d'emploi des ingénieurs en chefs territoriaux	Ingénieur général		
		Ingénieur en chef hors classe	0	
		Ingénieur en chef	1	
		Sous -Total	1	
	Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux	Ingénieur hors classe	0	
		Ingénieur principal	5	
		Ingénieur	0	
		Sous -Total	5	
Filière technique : catégorie B	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux	Technicien principal 1ère classe ⁽¹⁾	5	
		Technicien principal 2ème classe	7	
		Technicien	0	
		Sous -Total	12	
Filière technique : catégorie C	Cadre d'emploi des agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	
		Agent de maîtrise	2	
		Sous-total	3	
	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	1	
		Adjoint technique principal 2ème classe	4	
		Adjoint technique 1ère classe	2	
		Adjoint technique 2ème classe	10	
		Sous -Total	17	
	TOTAL			38

⁽¹⁾ Un poste est doublé pendant 2 ans avant départ en retraite

Tableau des effectifs : filière administrative

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161222-16-11-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2017
Publication : 12/01/2017

**Emplois théoriques au
01/01/2017**



Filière administrative : catégorie A	Cadre d'emploi des attachés territoriaux	Directeur	1
		Attaché principal	2
		Attaché	7 ⁽¹⁾
		Sous -Total	10
Filière administrative : catégorie B	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 1ère classe	6
		Rédacteur principal 2ème classe	1
		Rédacteur	4
		Sous -Total	11
Filière administrative : catégorie C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	9
		Adjoint administratif principal 2ème classe	20
		Adjoint administratif 1ère classe	8
		Adjoint administratif 2ème classe	4
		Sous -Total	41
TOTAL			62

Tableau des effectifs : filière sapeurs-pompiers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161222-16-11-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Emplois théoriques

au 01/01/2017

Réception par le préfet : 12/01/2017

Publication : 12/01/2017

Filière des sapeurs-pompiers : catégorie A	Cadre d'emploi des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels	Colonel	3
		Lieutenant-colonel	16
		Commandant	29
		Capitaine ⁽¹⁾	9
		Sous -Total	59
	Cadre d'emploi des médecins et pharmaciens	Médecin pharmacien classe exceptionnelle	1
		Médecin pharmacien hors classe	0
		Médecin pharmacien classe normale	2
		Sous -Total	3
	Cadre d'emploi des cadres de santé	Cadre supérieur santé	0
		Cadre santé 1ère classe	0
		Cadre santé 2ème classe	1
		Sous -Total	1
	Cadre d'emploi des infirmiers	Infirmier hors classe	0
		Infirmier classe supérieure	3
		Infirmier classe normale	1
Sous -Total		4	
Filière des sapeurs-pompiers : catégorie B	Cadre d'emploi des lieutenants	Lieutenant hors classe	5
		Lieutenant première classe	37
		Lieutenant deuxième classe	2
		Sous -Total	44
Sous-total officiers de sapeurs-pompiers		111	
Filière des sapeurs-pompiers : catégorie C	Cadre d'emploi des sous-officiers	Adjudant ⁽²⁾	108
		Sergent ⁽³⁾	194
		Sous -Total	302
	Cadre d'emploi des sapeurs et caporaux	Caporal-chef	35
		Caporal	59
		Sapeur	45
		Sous -Total	139
	Sous-total sapeurs-pompiers non officiers ⁽⁴⁾		441
TOTAL		552	

(1) en cas d'intégration d'un capitaine de sapeur-pompier professionnel dans la filière administrative

(2) plus 10 nominations à titre social

(3) le nombre d'emploi de commandement des non officiers est fixé à 226 ETP

(4) 441 sapeurs-pompiers non officiers et 2 sapeurs-pompiers non officiers affectés sur des postes d'officiers